ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ponts: Paris

Question écrite n° 12536

Texte de la question

Reponse. - La passerelle Solferino est un ouvrage appartenant a l'Etat et son entretien, qui ne pose pas de difficultes particulieres, est donc assure par ce dernier. Sa reconstitution a ete prise en consideration par l'Etat mais n'est pas susceptible d'intervenir a breve echeance. La ville de Paris sera associee aux reflexions et etudes concernant le futur projet qui devra, bien evidemment, s'integrer au mieux dans son environnement, compte tenu de la proximite du musee du Louvre et du musee d'Orsay. La passerelle, une fois reconstruite, devrait normalement etre remise a la ville, suivant en cela l'exemple des ponts de Paris appartenant a l'Etat dont le transfert dans le domaine public de la ville est en cours de negociation.

Texte de la réponse

Reponse. - La passerelle Solferino est un ouvrage appartenant a l'Etat et son entretien, qui ne pose pas de difficultes particulieres, est donc assure par ce dernier. Sa reconstitution a ete prise en consideration par l'Etat mais n'est pas susceptible d'intervenir a breve echeance. La ville de Paris sera associee aux reflexions et etudes concernant le futur projet qui devra, bien evidemment, s'integrer au mieux dans son environnement, compte tenu de la proximite du musee du Louvre et du musee d'Orsay. La passerelle, une fois reconstruite, devrait normalement etre remise a la ville, suivant en cela l'exemple des ponts de Paris appartenant a l'Etat dont le transfert dans le domaine public de la ville est en cours de negociation.

Données clés

Auteur : M. Frédéric-Dupont Édouard
Circonscription : - FN
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12536
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.
Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 1986, page 4237
Réponse publiée le : 1er février 1988, page 469